



DIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapports de la Commission du programme,  
du budget et de l'administration**

**I. Réserve pour les réunions techniques  
(Huitième question à l'ordre du jour)**

1. M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, a accepté les réunions proposées, qui reflètent bien les préférences des travailleurs. Il a remercié le Bureau des efforts qu'il a accomplis pour produire ces propositions révisées, ainsi que le président, pour sa participation aux discussions.
2. M. Botha, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, a également remercié le président. Il a noté que le budget des réunions n'est pas détaillé mais il a présumé que tous les coûts sont compris. Il a supposé que les dépenses de personnel du Bureau ne sont pas incluses.
3. Le représentant du Directeur général (directeur exécutif et Trésorier et contrôleur des finances par intérim) a expliqué que les coûts sont couverts dans la proposition révisée, mais qu'ils ne comprennent pas les coûts du personnel des catégories organiques du Bureau, dont le financement est déjà prévu dans le cadre du budget ordinaire, ni les coûts d'interprétation, qui sont couverts par le budget de RELCONF.
4. M. Botha a souligné qu'il y a là matière à préoccupation puisque cela signifie qu'une troisième réunion donnera lieu à des coûts supplémentaires.
5. Le représentant du Directeur général (directeur exécutif et Trésorier et contrôleur des finances par intérim) a fait remarquer que les coûts qui sont habituellement inclus dans la réserve pour les réunions techniques sont couverts par le budget révisé de 213 000 dollars prévu pour les trois réunions. Les économies par rapport aux estimations initiales sont réalisées par le biais de la réduction du niveau de participation. Les coûts d'interprétation de la troisième réunion constitueront un coût supplémentaire pour le Bureau, parce qu'ils ne sont pas inclus dans le budget de la réserve pour les réunions techniques, et ils seront effectivement couverts par le budget ordinaire de RELCONF.
6. M. Botha a demandé s'il ne serait pas plus sage, à l'avenir, d'inclure ces coûts supplémentaires, afin de se faire une meilleure idée des dépenses engagées.

7. Le représentant du Directeur général (directeur exécutif et Trésorier et contrôleur des finances par intérim) a rappelé la pratique de budgétisation établie concernant la réserve pour les réunions techniques et a indiqué qu'elle peut être modifiée si cela est nécessaire. Cependant, afin d'établir le niveau de ces coûts, il faudrait faire certaines prévisions concernant la diversité linguistique des participants et les exigences qui en résultent en matière d'interprétation.
8. Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du groupe africain, a appuyé les propositions visant le terme des réunions *b)*, *c)* et *d)*. Cependant, le groupe africain souhaite exprimer sa déception devant le fait que sa proposition relative à la *Réunion d'experts: Avoir une plus grande influence sur l'élaboration des politiques: un défi pour les ministères du Travail*, n'a pas été retenue. L'intérêt du groupe africain pour cette réunion en particulier tient au fait qu'elle aurait sans doute produit un ensemble de conclusions sur les bonnes pratiques permettant d'améliorer la participation des ministères du Travail et de l'Emploi à l'élaboration de la politique économique et sociale. Voilà qui est particulièrement important pour les ministères du Travail, en Afrique et dans le monde en développement, car le rôle et la fonction de ces ministères sont essentiels dans la mise en œuvre des résolutions et des normes de l'OIT. Par conséquent, le groupe africain a demandé que la question soit réexaminée à une date ultérieure.
9. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni s'est dite préoccupée par la manière dont la question a été traitée et dont une troisième réunion a été rajoutée. Le Royaume-Uni a déjà exprimé cette préoccupation lors de la dernière réunion, bien qu'elle ne figure pas dans le rapport y relatif. A ce moment-là, il semblait y avoir un consensus général en faveur de la tenue de la réunion sur le travail décent, et beaucoup pensaient que le solde de la réserve serait destiné au suivi du rapport de la Commission mondiale. Le Bureau avait expliqué que les coûts des réunions ne pouvaient être réduits, or des propositions ont été faites concernant trois réunions restreintes, qui laissent un solde nul dans la réserve pour les réunions techniques. Cependant, les coûts supplémentaires de la troisième réunion ne sont pas encore clairement définis. L'oratrice a remis en question la transparence des débats sur cette question, et elle a noté que l'on propose à la commission une option qui semble satisfaire uniquement les exigences des partenaires sociaux. On ne voit pas très bien quelles sont les consultations qui ont eu lieu avec les gouvernements, s'il y en a eu. Le Royaume-Uni n'est pas en mesure d'accepter la proposition, mais pourrait approuver la tenue des deux réunions envisagées à l'origine. S'il y a consensus, il devrait porter sur la tenue d'une seule réunion supplémentaire, et l'oratrice préfère que le solde de la réserve soit utilisé pour le suivi des travaux de la Commission mondiale.
10. Le représentant du gouvernement de l'Allemagne a appuyé la déclaration prononcée au nom du groupe africain. Les trois réunions, dont le coût a été réduit, représentent un bon compromis et l'orateur s'est réjoui de constater que la réunion *b)* aurait lieu. Il n'est pas convaincu que les coûts d'interprétation doivent être inclus dans les coûts des réunions techniques. Voilà qui pourrait entraîner une réduction du nombre des nationalités invitées à ce type de réunions, dans le seul but de maîtriser les coûts d'interprétation.
11. Le représentant du gouvernement de la Norvège a partagé la préoccupation exprimée par la représentante du gouvernement du Royaume-Uni. Il n'a jamais eu connaissance d'une consultation avec les membres gouvernementaux. Les coûts d'interprétation devraient être inclus dans les coûts des réunions techniques et l'orateur a remis en cause le coût de la réunion *c)* dont le nombre des participants est demeuré le même. Il n'est pas en mesure d'appuyer cette réunion et préférerait que les ressources qui lui sont allouées soient mises en réserve pour une éventuelle réunion de suivi du rapport de la Commission mondiale.
12. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis a partagé les préoccupations de plusieurs des intervenants gouvernementaux précédents. Les chiffres fournis concernant les coûts ne

donnent pas suffisamment d'informations. Les coûts logistiques tels que les transports, l'interprétation, les fournitures et le logement ne sont pas inclus. L'orateur s'est demandé comment le Bureau avait réussi à réduire les coûts des réunions, alors qu'il y a seulement quelques jours la commission avait été informée que cela n'était pas possible. On comprend mal comment une simple réduction du nombre des participants peut engendrer suffisamment d'économies pour financer une troisième réunion. L'orateur s'est également dit préoccupé devant ce qui semble être un échec du tripartisme puisque, apparemment, les gouvernements n'ont pas été consultés sur ces propositions révisées. Il est en mesure d'appuyer le choix d'une seule réunion, assortie de la réserve du solde pour utilisation ultérieure ou, le cas échéant, le choix de deux réunions, mais il n'est pas en mesure d'accepter la proposition relative à la tenue de trois réunions.

13. Le représentant du gouvernement de la France a regretté, lui aussi, que les membres gouvernementaux n'aient pas été consultés, mais il a apporté son soutien aux propositions révisées. Il a fait observer qu'en fait la réunion sur le travail décent et le développement local répond à l'une des priorités du rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, et qu'à la session précédente du Conseil d'administration la décision a été prise de tenir une réunion sur la dimension sociale de la mondialisation. Ensemble, ces deux réunions pourraient répondre aux préoccupations exprimées.
14. Le représentant du gouvernement du Canada a demandé s'il ne serait pas possible de reporter la décision concernant les réunions jusqu'à ce que les conclusions de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation soient connues. Il a dit partager les préoccupations exprimées par de nombreux représentants gouvernementaux en ce qui concerne le coût des trois réunions proposées. Selon lui, la réunion *b)* n'a pas lieu d'être puisque le sujet dont elle traite fait déjà l'objet de principes directeurs.
15. Le représentant du gouvernement du Japon a dit partager les préoccupations exprimées par les représentants des gouvernements du Royaume-Uni, de la Norvège, des Etats-Unis et du Canada en ce qui concerne les incidences financières de la proposition.
16. M. Blondel a fait observer qu'il ne souhaitait pas faire obstruction à la décision car cela n'est pas dans les habitudes du groupe des travailleurs. Cela étant, constatant que la technique de l'obstruction est désormais utilisée, il a indiqué qu'il ne faudrait pas s'étonner si, à l'avenir, les travailleurs y recourraient également.
17. Le représentant du gouvernement de l'Allemagne a demandé si, dans l'éventualité où la décision serait reportée à novembre, cela implique que les réunions prévues pour 2005 ne pourront avoir lieu qu'à la fin de l'année en question eu égard au temps de préparation nécessaire.
18. Le représentant du Directeur général (Directeur du bureau de la programmation et de la gestion) a répondu qu'un report de décision mettrait le Bureau sous pression. La situation dépendra dans une large mesure de la décision finale, à savoir si les intéressés opteront pour deux ou trois réunions et quels en seront les thèmes. Cela étant, il est peu probable qu'une réunion prévue en novembre puisse avoir lieu avant la fin 2005.
19. *La commission recommande que la décision soit reportée.*

## II. Questions de personnel (Huitième question à l'ordre du jour)

20. M. Blondel et M. Botha ont appuyé le point appelant une décision.

